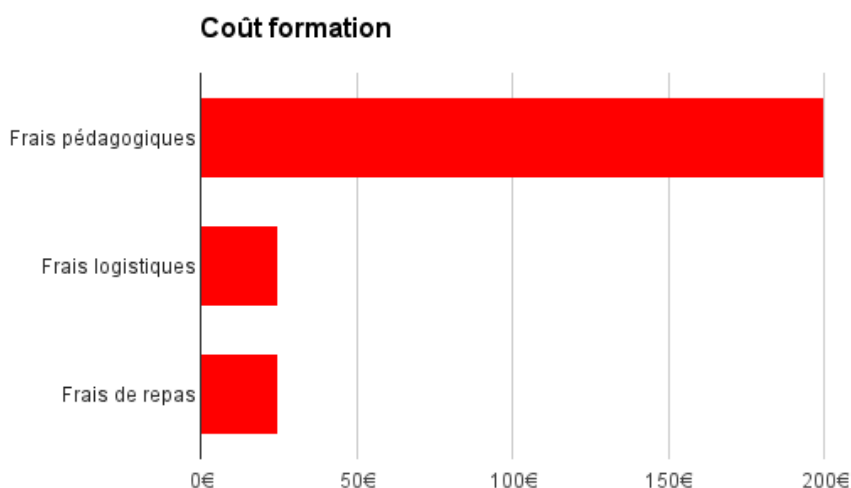


La Formation avec la MONA, combien ça coûte ?

1°) Une explication s'impose

En moyenne, une journée de formation revient à 250 € par participant. Cela se décompose de la façon suivante :

Frais pédagogiques (honoraires de formation)*	200 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL	250 €
<i>* en moyenne, les Organismes de Formation coûtent 1400 euros par jour de formation sur une base de 7 stagiaires</i>	



En face, les recettes, en 2016, étaient les suivantes :

AGEFOS (sur la branche tourisme pour les structures -11 salariés ou fond interpro pour les structures de +11 salariés)*	140 €
Etat-Région (programme EDEC)	60 €
Participant (Office de Tourisme)	50 €
TOTAL	250 €
<i>* branche tourisme : regroupe Offices de Tourisme, ADT, CDT, CRT, Gîtes de France</i>	

En 2017, nous étions sur le schéma suivant avec un distingo selon la taille des structures cotisantes à AGEFOS-PME (moins de 11 salariés ou plus de 11 salariés) :

AGEFOS (sur la branche tourisme pour les structures -11 salariés)*	100 €
Etat-Région (programme EDEC)	100 €
Participant (Office de Tourisme)	50 €
TOTAL	250 €
<i>* branche tourisme : regroupe Offices de Tourisme, ADT, CDT, CRT, Gîtes de France</i>	

AGEFOS (sur le fond interpro pour les structures de +11 salariés)*	50 €
Etat-Région (programme EDEC)	100 €
Participant (Office de Tourisme)	100 €
TOTAL	250 €
<i>* fond interpro attribué par AGEFOS-PME Nouvelle-Aquitaine</i>	

Situation particulière des agents de la fonction publique : à part en Limousin, où le CNFPT participe au coût de formation, il n'y a pas de financement pour eux. Par solidarité de réseau, un surcoût de 25 € uniquement était jusqu'alors appliqué.

2°) La situation début 2018 : coûts selon les actions.

- **Contexte et conditions tarifaires au 10 janvier 2018**

Il convient, tout de même, de rappeler qu'au 10 janvier 2018 les négociations avec les partenaires Etat-DIRECCTE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et AGEFOS-PME sont en cours.

La MONA appliquera en début d'exercice la même tarification que celle appliquée en 2017. La MONA s'engagera à communiquer, suite à ces négociations, les résultats obtenus auprès du réseau et réajustera si besoin sa tarification avec éventuellement une refacturation à posteriori de la contribution au coût pédagogique fonction des résultats des négociations.

L'engagement à nos côtés, depuis plus de 12 ans, des partenaires État-DIRECCTE, Conseil Régional, AGEFOS-PME a permis d'instaurer une réelle culture de la professionnalisation dans notre secteur. Les programmes 2016 et 2017 réalisés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en sont des preuves significatives. Leurs soutiens ont été des plus précieux pour rendre ces programmes opérationnels à l'échelle du nouveau périmètre régional.

Soyez certains que la MONA s'emploie à trouver les meilleures conditions tarifaires pour le réseau. C'est notre engagement et notre rôle en tant que Fédération régionale !

Pour vous inscrire rien de plus simple, [rendez-vous ici](#).

Rappel sur le public concerné par le programme : l'ensemble des actions de professionnalisation sont ouvertes aux salariés de la Branche Tourisme (OT, CDT/ADT, CRT) et personnels tourisme de collectivités de la Région. Pour les salariés hors région, l'accès à certaines actions pourra s'envisager au cas par cas. Deux conditions majeures : un nombre de place suffisant et l'assurance que le Relai territorial régional de référence ne propose pas le même type d'action. Pour les personnes extérieures (consultants, organismes de formation, privés...), certaines actions pourront leur être accessibles selon le nombre de places disponibles.

- **Conditions tarifaires, tarifs appliqués début 2018**

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des tarifs qui seront appliqués pour les actions de formation de ce début d'exercice, en attendant les résultats des négociations. La MONA coordonne l'ensemble de l'ingénierie administrative et financière pour le compte du réseau. Les fonds négociés sont des fonds collectifs (Branche, interpro, ADEC...) De ce fait, l'enveloppe des entreprises cotisantes à AGEFOS-PME intitulée "plan de formation de l'entreprise" n'est pas utilisée. Libre à chaque structure de l'utiliser comme bon lui semble (les critères 2018 seront vraisemblablement communiqués en février/mars par la Branche et AGEFOS-PME).

Remarque particulière pour les agents de la fonction publique territoriale : en 2016 et 2017, les agents de l'ex-Limousin bénéficiait d'une prise en charge à 100% des coûts pédagogiques. A ce jour (au 10 janvier 2018), nous n'avons aucune assurance que cet engagement en 2018 soit renouvelé. La tarification pour les agents de l'ex-Limousin sera la même que celle des agents du reste de la Nouvelle-Aquitaine.

- **Webséminaires** : ils sont gratuits.

- **Formations régionales** :

Pour toutes les formations sont prévus des frais de repas et de pause. Bien évidemment, aucun de ces frais ne sera facturés dans le cas de formations exclusivement en ligne.

Précisions spécifique pour la formation "Production de contenu Booster Pack" : cette formation nouvelle se décomposera de la manière suivante : 3 journées consécutives de formation régionale à Limoges (conditions tarifaires précisées dans les tableaux ci-dessous) + forfait de 1296 euros pour bénéficier de 3 jours d'appuis techniques et conseils personnalisés directement au sein de la structure (frais annexes à prévoir en supplément > à voir directement avec le formateur).

- **Salarié(e) d'une structure de moins de 11 salariés cotisante à AGEFOS-PME :**

Frais pédagogiques (honoraires de formation)	0 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL par jour et par personne	50 €

- **Salarié(e) d'une structure de plus de 11 salariés cotisante à AGEFOS-PME :**

Frais pédagogiques (honoraires de formation)	50 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL par jour et par personne	100 €

- **Salarié(e) d'une structure dépendante du CNFPT :**

Frais pédagogiques (honoraires de formation)	85 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL par jour et par personne	135 €

- **Autres structures (hors réseau Nouvelle-Aquitaine) :**

250 € par jour et par personne tout inclus (frais pédagogiques, logistiques et repas).

- **Formations qualifiantes (Titre « Accueils Touristiques » et « Chargé(e) de projets Etourisme)**

Les tarifs ci-dessous s'appliqueront, pour les structures cotisantes à AGEFOS-PME, sous-réserve des aides financières accordées en 2018 au titre des fonds "Périodes de professionnalisation". Ces aides apparaîtront dans les critères AGEFOS-PME 2018 qui seront vraisemblablement communiqués en février/mars par la Branche et AGEFOS-PME.

- **Salarié(e) d'une structure cotisante à AGEFOS-PME :**

Frais pédagogiques (honoraires de formation)	25 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL par jour et par personne	75 €

- **Salarié(e) d'une structure dépendante du CNFPT :**

Frais pédagogiques (honoraires de formation)	130 €
Frais logistiques (salles, frais de dossier MONA)	25 €
Frais de repas et de pause	25 €
TOTAL par jour et par personne	180 €

- **Autres structures (hors réseau Nouvelle-Aquitaine) :**

250 € par jour et par personne tout inclus (frais pédagogiques, logistiques et repas).

- **Accompagnement VAE Titre "Chargé(e) de projets Etourisme" :**

Accompagnement de 3 journées en collectif + 3 heures de coaching individuel soit 24 heures. La tarification ci-dessous inclut l'accueil café et le repas du midi ainsi que les frais de salle éventuels.

75 € tout inclus pour l'ensemble de l'action pour les salariés d'une structure cotisante à AGEFOS-PME.

1200 € pour les salariés d'une structure dépendante du CNFPT.

- **Le parcours TOEIC :**

Les tarifs ci-dessous s'appliqueront, pour les structures cotisantes à AGEFOS-PME, sous-réserve des aides financières accordées en 2018. Ces aides apparaîtront dans les critères AGEFOS-PME 2018 qui seront vraisemblablement communiqués en février/mars par la Branche et AGEFOS-PME.

Parcours débutant (99h) ou intermédiaire (72h). Pour rappel : ce parcours était entièrement financé pour les ressortissants AGEFOS-PME en 2017 sur les fonds de la période de professionnalisation. En attente des critères 2018. Pour les autres, facturation sur la base d'un coût horaire de 15 €.

- **Clubs et Rencontres Réseau :**

La tarification ci-dessous inclut l'accueil café et le repas du midi ainsi que les frais de salle éventuels.

55 € par jour et par personne pour les adhérents à la MONA

85€ par jour et par personne pour les non-adhérents à la MONA

3°) Conditions générales d'organisation et de vente

Tarification & contractualisation : l'inscription en ligne vaut acceptation de l'entreprise à partir du moment où la case faisant apparaître la mention "J'ai lu et j'accepte les conditions générales de ventes relatives aux actions de professionnalisation MONA" est cochée. Cela fait office de signature.

Périodicité : les actions proposées dans le cadre de ce programme se déroulent sur l'exercice 2018.

Durée de la formation : sauf indication contraire sur la fiche pédagogique, la durée d'une journée de formation est de 7 heures. Les horaires sont les suivants : 09h15-09h45 : accueil café 09h45-12h45 : formation 12h45-14h00 : pause déjeuner 14h00-18h00 : formation. En cas de non-respect des horaires, la MONA ne pourra pas délivrer d'attestation de formation.

Désinscription et pré-requis : par rapport aux pré-requis mentionnés pour chaque action de formation, il appartient à la structure de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans les fiches pédagogiques, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation. L'équipe de la MONA est disponible pour vous conseiller sur ce choix. En cas de non-respect des prérequis, la MONA se réserve le droit d'annuler l'inscription.

Annulation ou report de la formation : la MONA se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation. Les dates de formation peuvent être modifiées, exceptionnellement, lorsque le nombre de 7 stagiaires n'est pas atteint. En cas de report de la formation, la structure

pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de l'inscription.

Annulation ou report de l'inscription par le stagiaire ou sa structure : la structure peut annuler ou reporter sans frais une formation si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de l'action et fait l'objet d'un mail adressé à professionnalisation@monatourisme.fr. Au-delà de cette date, une pénalité de 25 € par jour d'absence sera appliquée par la MONA. Dans le cas d'une annulation tardive pour raison médicale (arrêt de travail...) ou raison personnelle (acte de décès...) ces frais ne seront pas facturés si le justificatif est adressé à professionnalisation@monatourisme.fr

Facturation : toute facture est adressée 15 jours avant l'action. Les paiements doivent être reçus au plus tard 30 jours à compter de la date de la facturation sous peine de majoration.

Information : la MONA adresse un mail de convocation environ un mois avant la formation pour (re)préciser l'ensemble des informations pratiques (lieu, horaires, programme, possibilités de co-voiturage...)

Attestation de stage : la MONA remet, par l'intermédiaire des formateurs, une attestation de fin de formation à chaque participant (sous réserve du respect des présentes conditions d'organisation). Le participant signe en contrepartie une décharge de remise de cette attestation de fin de formation.

Acceptation des conditions générales d'organisation et de vente : la participation à la formation implique l'acceptation totale et le respect de ces conditions générales par le salarié et la structure qui l'emploie.

Résolution des litiges : en cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Bordeaux sont les seuls compétents.

Pour toute question : professionnalisation@monatourisme.fr